

*Eldorado Nucléaire Limitée*

On voit que ce procédé n'est guère justifié commercialement. Je soutiens que le projet de loi C-121 fait voir que le gouvernement est constitué de mauvais hommes d'affaires qui ne savent pas gérer les affaires publiques dans l'intérêt général.

Permettez-moi de me répéter. Le temps est mal choisi pour placer cet actif sur le marché. C'est le marasme dans le secteur de l'uranium. Le gouvernement de la Saskatchewan doit être composé d'une bande d'imbéciles pour liquider une entreprise aussi rentable. Du point de vue de l'intérêt public, il semble que ce soient les contribuables canadiens qui hériteront d'une bonne partie du passif d'Eldorado. Les nouveaux propriétaires, les nouveaux actionnaires, ne vont pas assumer ces obligations, à savoir le nettoyage du dépôt où sont entreposés les déchets d'uranium.

J'aimerais remonter dans l'histoire d'Eldorado pour voir pourquoi on en a fait une société d'État. Tout d'abord, ce n'est pas par excès de zèle en faveur du socialisme que C. D. Howe en a fait une société d'État. Au début des années 1940, pendant les années de guerre, il était devenu évident que le gouvernement britannique tenait à assurer la sécurité de son approvisionnement en uranium pour ses propres efforts conjugués avec le Canada en vue de produire des armes nucléaires. C'est ainsi que le gouvernement fédéral de l'époque, un gouvernement libéral, se mit bien tranquillement à acquérir des intérêts dans cette société d'exploitation de gisements d'uranium, la société Eldorado.

Il croyait détenir le contrôle de l'entreprise. Or il en avait laissé la gestion à un groupe qui s'en occupait depuis le début, un groupe privé. À la fin de 1943, le gouvernement avait acquis un bloc d'actions lui donnant le contrôle de l'entreprise, mais pas un bloc majoritaire. Cependant, au printemps de 1943, le gouvernement britannique découvrit à sa grande consternation que Eldorado s'était engagée par contrat à vendre aux États-Unis tout l'uranium qu'elle pourrait produire durant les deux années suivantes. Le gouvernement canadien avait bien l'intention d'acquérir un bloc d'actions lui assurant le contrôle de l'entreprise, mais il en avait laissé la gestion au secteur privé.

Les gestionnaires du secteur privé firent ce que tout bon gestionnaire fait partout dans le monde, rechercher le profit. Ils ont donc vendu au plus offrant, c'est à dire aux États-Unis. Soudain, le Canada ne fut plus en mesure d'honorer ses obligations envers la Grande-Bretagne.

Lorsque Eldorado fut entièrement nationalisée, M. Grant Glasgow, de la firme Clarkson Gordon, effectua un examen approfondi des activités de la société Eldorado et de ses pratiques en régime de gestion privée. On a découvert, tout d'abord, que certains des cadres supérieurs avaient vendu de l'uranium en secret. On a découvert aussi que des liquidités et des matières d'une valeur d'environ 2,6 millions de dollars avaient disparu de la société. On a découvert également qu'on pratiquait

des méthodes de travail qui étaient nuisibles pour l'environnement et dangereuses à la fois pour la santé et la sécurité des travailleurs. Voilà pourquoi Eldorado est devenue une société d'État.

L'uranium n'est pas simplement quelque chose qu'on peut traiter comme un produit vendu à l'épicerie du coin. Il s'agit en l'occurrence d'une substance dont les effets négatifs subsisteront durant des milliers et des milliers d'années. Les effets de la radioactivité, de faible ou de forte intensité, subsisteront durant de nombreuses générations. Monsieur le Président, le temps qui s'est écoulé depuis la construction des pyramides ne représente qu'une infinie fraction de la période pendant laquelle les effets nocifs de la radiation se feront sentir.

Selon moi, il n'existe aucun organisme public ou privé qui soit assez responsable pour qu'on lui confie une substance dont les effets se feront sentir pendant des générations et des générations à venir. Si je le pouvais, je ne déléguerais la responsabilité de l'industrie de l'uranium, si nous devons avoir une telle industrie, qu'à un groupe de moines et de religieuses totalement voués au bien-être de l'humanité. Confier cette responsabilité à des intérêts privés constitue la dernière des stupidités et l'illustration parfaite du triomphe de l'idéologie sur le bien-être des générations à venir.

C'est pour cette raison que j'ai dit au début de mon exposé que le projet de loi C-121 se révélera, avec le temps, la mesure la plus stupide et la plus absurde qu'aura adoptée l'actuel gouvernement de droite.

Je tiens à faire consigner au compte rendu que si jamais je détiens les pouvoirs voulus lorsque ce gouvernement aura été chassé, et il le sera un jour, un grand nombre d'entre nous allons insister pour que cette nouvelle compagnie soit expropriée et ramenée sous le contrôle de l'État sans que l'on verse le genre d'indemnisation normalement accordé dans un tel cas. L'industrie de l'uranium ne devrait jamais être confiée au secteur privé, parce qu'elle échappe aux règles habituelles. Les conséquences ont un caractère trop permanent. Il faut faire preuve de responsabilité sociale, tant à l'égard de la génération actuelle que des générations futures, que même les sociétés d'État ne démontrent peut-être pas toujours. Le fait de confier cette industrie au secteur privé, dont les décisions sont dictées par la nécessité de réaliser des profits à chaque année ainsi que par les lois du marché, risque fort de nous mener au désastre. C'est une décision irresponsable. Le gouvernement devrait avoir honte.

• (1920)

Celui-ci déclare qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter et qu'il va adopter des règlements. En fait, il ne dit pas qu'il va adopter des règlements. Il dit plutôt que les règlements existants répondront aux préoccupations en ce qui a trait à l'environnement ainsi qu'à la santé et à la sécurité des travailleurs.